

Bac Pro Systèmes Numériques - Terminale

- option C : Réseaux Informatiques et Systèmes Communicants

(Bac Pro SN RISC)

Objectifs

Le titulaire du Bac Pro Systèmes Numériques est un technicien capable d'intervenir sur les équipements et les installations où la technologie électronique est majoritaire.

Il participe à toute la chaîne de vie de ces équipements. Il prépare tout d'abord à l'atelier les équipements en assemblant et raccordant le matériel, en intégrant les logiciels et en testant puis validant l'ensemble du système. Ensuite, il l'installe et le met en service sur le site. Il en assure enfin la maintenance en intervenant soit chez le client soit en atelier pour effectuer les réparations nécessaires. Il peut aussi participer à la relation clientèle. Ses activités peuvent varier en fonction de la spécialisation choisie pendant la formation.

L'option C permet d'apprendre à réaliser la mise en service et la maintenance des solutions de télécommunications et réseau d'entreprise. On appelle systèmes communicants tout objet numérique qui échange des informations avec leur environnement (un téléphone portable, un GPS, un badge d'accès, une carte électronique, etc.).

Entreprises d'accueil

Maritime, spatial, défense, industrie, ferroviaire, agriculture, automobile, médical, télécom...

Prérequis

- **Âge** : de 15 à 29 ans révolus.
- **Niveau d'entrée** : 1^{re} de la même filière ou titulaire d'un Bac de la « même famille ».
- **Motivation** à exercer le métier visé et pour la formation en alternance.

Modalités d'inscription

- Dossier de candidature complété.
- Participation à la réunion d'information et/ou à l'entretien de vérification des prérequis.
- Participation aux ateliers de recherche d'entreprises le cas échéant.
- Signature d'un contrat d'apprentissage ou Attestation d'engagement de l'employeur.

* *Positionnement : Personnalisation du parcours possible en fonction du parcours antérieur et des résultats d'une évaluation diagnostique, avec entrée décalée sur parcours possible. Nous pouvons adapter nos parcours aux situations de handicap.*

Formation par apprentissage

Code diplôme	Code RNCP
40025515	26335

Niveau de sortie

Titre reconnu par l'État de Niveau 4 (cadre européen des certifications).

Durée de la formation

700 heures (sur 1 an).
Démarrage en septembre.

Durée du contrat

1 an, modulable en fonction du positionnement* (jusqu'à 1 an supplémentaire pour les personnes en situation de handicap).

Rythme de l'alternance

En moyenne : 15 jours en UFA, 15 jours en entreprise.
Le calendrier peut varier pour tenir compte des périodes d'activité fortes en entreprise.
Le calendrier d'alternance est remis lors de l'inscription.

Coordonnées de l'UFA



Lycée Professionnel Privé Le Marais Sainte Thérèse

48 Boulevard Thiers
42000 SAINT ETIENNE
04 77 92 86 50
www.lycee-professionnel-centre-formation-lemarais-sainte-therese.fr
Responsable UFA : M. Robin COLOMBET
robin.colombet@lmstherese.fr
Assistante administrative : Céline DUCLAUX
celine.duclaux@lmstherese.fr

Contenu de formation

	Matières
Matières générales	Français
	Histoire géographie et éducation civique
	Langue vivante : anglais
	Éducation Physique et Sportive (EPS)
	Arts appliqués
	Prévention Santé Environnement (PSE)
	Éco-gestion
	Mathématiques / Sciences
	Chef d'œuvre
Matières professionnelles	Technologie
	Situations de travail spécifiées et réalisées en milieu professionnel
	Installation, mise en service, maintenance
	Intervention sur systèmes numériques

Méthodes mobilisées

Formation par la voie de l'apprentissage. Pédagogie de l'alternance.

L'enseignant-formateur construit des séquences d'apprentissage en lien avec les expériences en entreprise des alternant(e)s et le métier préparé.

Des outils de liaison relatifs au suivi de l'apprentissage sont mis en place, en particulier le livret d'apprentissage dont l'utilisation est obligatoire.

A minima, deux visites de suivi sont menées par les formateurs par année de formation, et un dialogue régulier est noué avec les maîtres d'apprentissage.

Pédagogie active privilégiant :

- les mises en situation ou simulations individuelles et collectives de résolution de problèmes (exercices pratiques, travaux sur plateaux techniques)
- la mobilisation des savoirs acquis en cours théoriques sur l'élaboration de projets
- une organisation coopérative des apprentissages
- une responsabilité personnelle de l'alternant(e) (plan de travail, auto-évaluation).

Évaluations certificatives / Sessions d'examen *

Épreuves	Coeff.	Type	Forme
Français	2,5	Ponctuel	Ecrit (2h30)
Histoire Géographie Enseignement Moral et Civique	2,5	Ponctuel	Ecrit (2h)
Langue Vivante Anglais	2	CCF	Oral
EPS	1	CCF	Pratique
Arts appliqués et cultures artistiques	1	CCF	Ecrit
Mathématiques	2	CCF	Ecrit
Sciences physiques et chimiques	2	CCF	Ecrit
Économie Gestion	1	Ponctuel	Ecrit (2h)
PSE	1	Ponctuel	Ecrit (2h)
Chef d'œuvre	1	CCF	Oral
Analyse d'un système numérique	5	Ponctuel	Ecrit (4h)
Situations de travail et réalisées en milieu professionnel	3	CCF	Oral
Préparation-installation-mise en service -maintenance d'un système numérique	6	CCF	Pratique

* Sessions d'examen adaptées aux situations de handicap.

Références : Taux moyens du CFA régional

	2021	2020	2019
Taux de réussite globaux	85%	90%	87,06%
• Niveau 3 (CAP / CAPA / MC / TP / DE...)	89,72%	92%	96,69%
• Niveau 4 (Bac Pro / Bac Pro A / BP...)	89,13%	95%	91,89%
• Niveau 5 (BTS / BTSA / titre Bac+2...)	89,97%	88%	82,24%
• Niveau 6 (Formations Bac+3)	85,23%	80%	60%
• Niveau 7 (Formations Bac+4/+5)	70,27%	75%	-
Insertion professionnelle (Enquête réalisée 6 mois après la fin de formation)	44%	44%	70%
Taux de poursuite d'étude	50%	44%	18%
Satisfaction globale Apprenti(e) (Enquête réalisée en fin de formation auprès de l'ensemble des apprentis du CFA)	83%	86%	87%

Modalités d'évaluation

Afin d'aider l'alternant(e) à progresser, des évaluations régulières lui permettent de se situer par rapport aux objectifs à atteindre :

- Évaluation des acquis en centre de formation (Quizz, QCM, Devoirs surveillés, Productions personnelles, Entraînement aux épreuves, Questionnaire oral...)
- Évaluation en entreprise (Entretiens tripartites avec le Maître d'apprentissage)
- Entretiens individuels d'évaluation formative, de régulation, de bilan jusqu'à l'inscription à la certification visée

Après la formation

Suites de parcours possibles / Passerelles :

- BTS (SN, Domotique, Informatique, Audiovisuel...)
- Diverses formations de technicien ou de technico-commercial)

Débouchés professionnels :

- Technicien conseil.
- Technicien de mise en service.
- Technicien de maintenance ou de service après-vente.

Modalités financières

Aucun frais de scolarité pour l'apprenti.

La formation est éligible à la prise en charge financière par l'Opérateur de Compétences (OPCO) de l'entreprise d'accueil.

Coût annuel moyen préconisé par France Compétences : 9 564 €.

Pour les employeurs publics d'Etat et hospitaliers, la formation est également prise en charge par ces derniers en totalité.

Pour les employeurs publics territoriaux, la formation est prise en charge à 100% par le CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale).

Rémunération de l'apprenti

L'apprenti perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC (Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance).

Année d'exécution du contrat	Apprenti de moins de 18 ans	Apprenti de 18 à 20 ans	Apprenti de 21 à 25 ans	Apprenti de 26 ans et plus
1 ^{ère} année	27%	43%	53%*	100 %*
2 ^{ème} année	39%	51%	61 %*	100 %*
3 ^{ème} année	55%	67%	78 %*	100 %*

* Toutefois, sa rémunération peut être supérieure au SMIC si l'entreprise applique des accords (de convention collective ou de branches professionnelles, d'entreprises...) proposant un salaire minimum supérieur au SMIC.

En cas de succession de contrats, la rémunération est au moins égale au minimum légal de la dernière année du précédent contrat (même employeur ou nouvel employeur).

Cas particuliers :

- Vous étiez déjà en contrat d'apprentissage, dans le cas d'une succession de contrats chez le même employeur ou un nouvel employeur pour un nouveau diplôme : maintien du salaire initial (augmentation seulement si modification de la tranche l'âge).
 - Vous intégrez une classe en 1^{ère} Bac Pro en apprentissage, après une 2^{nde} professionnelle ou générale sous statut scolaire, ou un CAP sous statut scolaire, en lien avec ce métier : La rémunération sera équivalente à une 2^e année d'exécution de contrat.
 - Vous intégrez la Terminale Bac Pro en apprentissage après avoir suivi ce diplôme sous statut scolaire jusqu'en 1^{ère} année de Bac Pro : La rémunération sera celle d'une 3^e année d'exécution du contrat.
 - Une majoration de 15 points est applicable à la rémunération réglementaire à laquelle peut prétendre l'apprenti au jour de la conclusion de ce nouveau contrat, si les 3 conditions cumulatives suivantes sont remplies :
 - diplôme ou titre de même niveau que celui précédemment obtenu ;
 - qualification en rapport direct avec celle qui résulte du diplôme ou titre précédemment obtenu ;
 - durée du contrat inférieure ou égale à 1 an.
- À défaut de remplir ces 3 conditions, la majoration de 15 points ne s'applique pas.

Aides financières de l'apprenti

- Aide pour l'acquisition du **1^{er} équipement** (selon OPCO).
- Aide pour l'**hébergement** (maxi 6 € par nuitée lors des périodes de formation au CFA).
- Aide pour la **restauration** (maxi 3 € par repas lors des périodes de formation au CFA).
- Aide au financement du **permis de conduire** de 500€ pour les apprentis majeurs.

Délais d'inscription

Les inscriptions sont ouvertes à compter de janvier 2022.

Le contrat d'apprentissage peut débuter en entreprise 3 mois avant la date de début de la formation et 2 mois après.

Intégration possible en cours de formation et tout au long de l'année selon le diagnostic du positionnement* à l'entrée pour réduction de la durée de la formation.

Publics accueillis

Formation proposée en mixité des publics apprentis et scolaires.

* Positionnement : Personnalisation du parcours possible en fonction du parcours antérieur et des résultats d'une évaluation diagnostique, avec entrée décalée sur parcours possible. Nous pouvons adapter nos parcours aux situations de handicap.

Accès par transport

- Parking gratuit à proximité (Zénith).
- Parc à vélo à l'intérieur de l'établissement.
- Ligne de bus à proximité : 10.
- Gare TGV Ter à proximité : Chateaucieux/Carnot.
- Tramway : arrêt « cité du design ».

Accessibilité P.M.R. des locaux

Oui totale.

Les + de la formation

• Engagements et partenariats

Label H+

• Restauration

- Cantine / self sur place
- Commerces alimentaires et de restauration à proximité

• Hébergement

Internat à 10 min à pied de l'établissement

Matériel / Équipement

Plateau technique de la filière Systèmes Numériques du lycée professionnel.

Coordonnées de l'UFA



Lycée Professionnel Privé Le Marais Sainte Thérèse

48 Boulevard Thiers
42000 SAINT ETIENNE
04 77 92 86 50

www.lycee-professionnel-centre-formation-lemarais-sainte-therese.fr

Responsable UFA : M. Robin COLOMBET | robin.colombet@lmstherese.fr
Assistante administrative : Céline DUCLAUX | celine.duclaux@lmstherese.fr

CFA de rattachement :



(siège régional)
4 rue de l'Oratoire
69300 CALUIRE ET CUIRE
cfa@akteap.cneap.fr
www.cfa-creap.com

Association loi 1901
Numéro UAI : 0693764S
N°SIRET : 50304921500026